

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

20210310

SEANCE DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 05 mars 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Pérary la Colombe, au vu de la crise sanitaire, sous la Présidence de M. Denis PELÉ, Maire.

Etaient présents : M. PELE Denis, M PAILLET Jean-Noël, M. COUTANT Thierry, M. HODEAU Sylvain, M. PROULT Romain, , M. GIRARD Olivier, Mme BORDONADO Elodie, M. JEGOUZO Gaël, M. PRALY Hervé, M. MASSON Éric, M. BARRAULT Yves.

Absents excusés : Mme Riant Claudine a donné pouvoir à M. PELE Denis, M. DOUSSET Christophe a donné pouvoir à M. COUTANT Thierry

Membres en exercice : 13 - présents : 11.

M. PRALY ont été nommé Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2021 est approuvé.

D1 : TAUX DES TAXES FONCIERES :

Les taux en vigueur des taxes foncières s'élèvent à :

- sur les propriétés bâties : 16,56 %
- sur les propriétés non bâties : 35,18 %

Ils restent inchangés depuis plusieurs années. Le taux de TF sur le bâti est conforme à la moyenne de la strate, sur le département.

Le taux de TF sur le non bâti étant quant à lui très inférieur à la moyenne de la strate du Département (42,22 %), M. le Maire propose de l'augmenter de 2 points, et de le porter à 37,18 %.

Il rappelle que l'abattement de 15 % a été supprimé en 2019.

Accord du Conseil à l'unanimité, sauf une abstention.

I1 : RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le relevé des compteurs d'eau débutera le 15 mars prochain.

Un avis sera distribué aux administrés en fin de semaine, proposant une auto-relève soit par envoi par mail à l'adresse relevecompteur@orange.fr d'une photographie du compteur et des informations utiles (nom, prénom, adresse et date du relevé), soit par courrier déposé dans la boîte à lettres de la mairie.

Les relevés manquants seront effectués à partir du 05 avril par l'agent communal.

En 2020, environ 100 auto-relevés ont été effectués ; on espère environ 150 cette année.

I2 : AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

➤ 36 Route d'Orléans

Les travaux de rénovation ont commencé : entreprises Thermoflo, Pedro Martins et Grassin.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

L'entreprise SG Elec a été choisie pour les travaux d'électricité. Le devis a été négocié à 9 800,00 €. SG Elec commence les travaux semaine prochaine (S11).

Un devis pour un sol en béton léger, à l'étage, a été accepté pour 1 685.00 €.

Compte tenu des délais de livraison des fenêtres sur mesure, on passe à des fenêtres standard, soit une économie de 520,00 €, permettant d'absorber un peu le coût du béton léger.

Thermoflo propose l'installation de radiateurs à eau chaude dans la grande pièce du haut pour 628,00 €. Devis validé.

Les lave-linge et sèche-linge seront prévus à l'étage (arrivée d'eau, évacuations)

Les entreprises coordonnent leurs interventions entre elles.

Une visite du site sera prévue lors de la prochaine réunion de Conseil.

➤ Panneau lumineux : le dossier de demande de subvention a été déclaré complet par DSIL.

➤ Déplacement du feu tricolore

Le feu situé sur la Route de Meung a été déplacé le 04 mars, afin de faciliter les passages des poids lourds et véhicules agricoles. Le problème de fonctionnement des feux a été réglé : la Route Départementale est à nouveau prioritaire.

Le feu situé devant la Mairie (Route de Patay) pourrait être déplacé également afin de protéger les piétons d'une part, et d'éviter d'autre part que le trottoir soit défoncé par le passage des poids lourds (les PL sont obligés de mordre sur ce trottoir quand les véhicules ne respectent pas le marquage de la croix sur la voie opposée).

Un devis sera demandé.

➤ Jeux

Les jeux ont été livrés.

Demande de subvention au titre de la DETR effectuée à hauteur de 80 %.

Leur positionnement sera décidé en commission. Date de commission à déterminer lors de la prochaine réunion de Conseil.

➤ Les barrières et potelés ont été livrés au coup par coup. Un point est à faire.

➤ La plaque de la maison Delié a été réceptionnée, et sera installée dans les semaines à venir.

➤ Les décorations de Noël ont été commandées.

➤ Des lampadaires de l'éclairage public sont défectueux. Un point est à faire.

➤ 34 Route d'Orléans : la promesse de vente a été signée, pour un montant de 79 000,00 € net vendeur.

➤ Lotissement du Nuisement :

Lot 1 : signature définitive le 18 mars prochain.

Lot 2 : pas de nouvelles. Si aucun compromis n'est signé, il sera remis en vente.

➤ Ferme du Mesnil : la création d'un forage d'irrigation est en cours. Le dossier est consultable en Mairie.

REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PERAVY LA COLOMBE

AFFAIRES DIVERES :

- **SIRIS** : Une réunion a eu lieu le 19 février entre les membres du bureau, initiée en raison des nombreuses remarques faites par Mme Bataille
M. Fongauvier, Président du SIRIS, a donné sa démission. Celle-ci vient d'être acceptée par Mme la Préfète.
Un comité de SIRIS doit être réuni dans les 15 jours afin d'élire un nouveau bureau.
- Règlement du cimetière : une réunion est à prévoir entre Maire et adjoints afin de le finaliser.
- Dossier d'urbanisme en cours :
3 CU pour vente
4 DP : isolation thermique ; changement volets + rejointement de mur ; changements volets ; panneaux photovoltaïques.
- Déneigement : s'est bien passé, sauf entre Renneville et le bourg de St Péravy, en raison de la formation de congères et du retard pris par les équipes des départements d'Eure et Loir et du Loiret.
Convention à voir avec le Département.
- Les élections Départementales et Régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochain.
Voir si on peut déplacer le bureau de vote dans la salle des fêtes.
- SIRTOMRA : lors de la réunion du 09 mars, le sujet des colonnes à verre a été évoqué : quand elles sont vidées, le Sirtomra doit en même temps aspirer les tessons de verre présents sur le socle, à condition que ce socle soit suffisamment dur.
Réflexion à avoir sur un repositionnement du collecteur à verre.
- M.Proult signale qu'il faudrait condamner (par soudure) le portail existant entre une propriété privée et l'enceinte de l'école publique.

Prochaine réunion de conseil le mercredi 07 avril 2021 (19 ou 20h à déterminer)

Fin de séance : 20h53

Le Secrétaire de séance : M. Hervé PRALY